

*Questions orales***LE CANADIEN PACIFIQUE****LA SUPPRESSION DES LAISSEZ-PASSER POUR LES EMPLOYÉS À LA RETRAITE—LA DÉCISION DU CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS DU TRAVAIL**

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Comme il le sait, le Conseil canadien des relations du travail a statué que CP Rail a enfreint la loi en supprimant de façon arbitraire les laissez-passer pour les employés à la retraite. Compte tenu de cette décision, quelles mesures le gouvernement peut-il prendre pour obliger CP Rail à honorer ses obligations légales et morales envers les retraités de la compagnie?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, dans sa décision, le Conseil canadien des relations du travail n'a fait aucune recommandation quant aux mesures correctives ou autres à prendre à l'égard de la société ferroviaire. Il a simplement autorisé l'unité de négociation d'aborder la question à la table de négociation, au nom des retraités. Connaissant l'intérêt des représentants syndicaux et celui que le député et moi-même portons aux retraités, je suis sûr que cette question fera l'objet de négociations entre les deux parties.

LA PROTECTION DES RETRAITÉS DE LA SOCIÉTÉ FERROVIAIRE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Le ministre a mis le doigt sur le problème. CP Rail prétend que les retraités ne peuvent pas être représentés à la table de négociation. Je veux demander au ministre quelles mesures le gouvernement peut prendre, selon lui, pour protéger les avantages de ces 27,000 retraités du CP qui comptent sur ce petit privilège dans le cadre des prestations de retraite négociées en leur nom par le passé.

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'ai déjà dit au député que le Conseil canadien des relations du travail a déjà permis aux représentants, par l'entremise de leur unité de négociation, et aux anciens employés qui en faisaient partie, d'aborder cette question à la table de négociation. Il serait déplacé, je pense, que le Parlement du Canada intervienne dans des négociations parfaitement légales sur cette question qui touche des pensionnés canadiens.

* * *

L'ÉNERGIE**LES MÉTHODES UTILISÉES PAR PETRO-CANADA POUR ÉTABLIR LES PRIX DE L'ESSENCE**

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'ai une question à poser au ministre des Finances au sujet d'une réponse qu'il a donnée antérieurement. J'estime qu'il a induit la Chambre en erreur. Je ne dis pas qu'il l'ait fait délibérément, mais je voudrais qu'il s'explique. Un rapport que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce a publié le mois dernier souligne ce qui suit à propos du témoignage du président de Petro-Canada: «Ce qui est encore plus révélateur, il a reconnu que Petro-Canada continuerait à suivre passivement l'évolution des prix même s'il est en train de devenir le plus grand raffineur et détaillant d'essence du Canada. Autrement dit, Petro-Canada...»

M. le Président: A l'ordre. Il ne s'agit pas de lancer un débat, mais seulement de poser une question.

M. Broadbent: Le ministre peut-il nous dire sur la foi de quels renseignements il déclare aux Canadiens que Petro-Canada fait baisser les prix alors que ce rapport dit le contraire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député lit les «bleus» il verra que je faisais allusion aux propos tenus par des citoyens de ma circonscription, les propriétaires des stations-service qui se sont plaints des méthodes de Petro-Canada à l'égard des prix. Voilà à quoi se résume la déclaration que j'ai faite pour répondre aux questions précédentes.

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'ORDONNER À PETRO-CANADA DE BAISSER SES PRIX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme la Loi sur Petro-Canada l'autorise à ordonner à Petro-Canada de baisser ses prix si telle est la politique du gouvernement, je voudrais savoir si elle va intervenir pour permettre aux consommateurs canadiens d'épargner 8.5 millions de dollars par jour en donnant l'ordre à Petro-Canada de donner l'exemple en abaissant le prix de l'essence.

● (1500)

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que nous avons demandé à Petro-Canada de fonctionner comme une entreprise privée comme il l'a mentionné. Petro-Canada ne joue pas le rôle de chef de file en matière de prix. Cette société se contente généralement de suivre le mouvement. Nous nuirions à ses intérêts et donc à ceux des Canadiens étant donné que nous en sommes propriétaires, en lui donnant de telles instructions.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mardi 21 janvier 1986 sont conformes au Règlement quant à la forme.

A l'ordre, s'il vous plaît. On me communique des avis de question de privilège et de rappel au Règlement. Je vais commencer par la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**LE LANGAGE PRÉSUMÉMENT ANTIRÉGLEMENTAIRE UTILISÉ AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je sais bien que dans le feu de l'action on dit beaucoup de choses. Mais un des gouvernementaux m'a traitée de raciste pendant la période des questions. Je pense que ce député se reconnaîtra, et j'aimerais lui donner la possibilité de se rétracter.